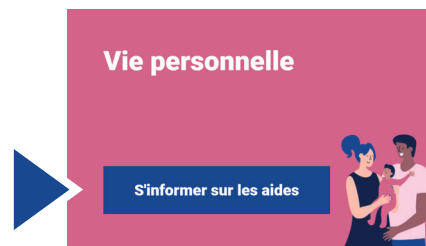


## Pratique

Retrouvez toutes les informations sur les aides de la Caf, remplissez les imprimés sur [caf.fr](http://caf.fr) :

> Pages locales de la Caf de l'Aisne



> Depuis votre smartphone



 ALLOCATIONS FAMILIALES	29 boulevard Roosevelt 02321 SAINT-QUENTIN CEDEX	
	 <b>3230</b>	Service gratuit + prix appel
Caf de l'Aisne	<a href="http://caf.fr">caf.fr</a>	 



caf.fr

2025

*S'informer sur les aides*



*La Caf de l'Aisne aide :*

- ▶ *les organisateurs d'accueils de loisirs à former leur personnel*
- ▶ *les stagiaires Bafa*



Photo: Fam J Unsplash



## Stagiaire

### Session de qualification ou perfectionnement BAFA

Il s'agit d'une aide accordée directement au stagiaire

#### Conditions générales

- ▶ Etre inscrit en stage de perfectionnement ou de qualification
- ▶ Résider dans le département de l'Aisne
- ▶ Solliciter l'aide dans un délai maximum de 3 mois suivant la date d'inscription au stage

Imprimé spécifique à télécharger sur [caf.fr](http://caf.fr) page Caf de l'Aisne  
Pensez à joindre un relevé d'identité bancaire

- ▶ Aucune condition de ressources ou d'appartenance

#### Montant

Le montant de la participation est de 200,00 €

**Pour les formations BAFA et BAFD,  
d'autres partenaires peuvent vous aider.**

Renseignez-vous auprès d'eux :

Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), Mutualité Sociale Agricole, Conseil Régional, Conseil Départemental, etc.



## Organisateur

### Session de base BAFA et BAFD Session de perfectionnement BAFD Session de renouvellement BAFD

Il s'agit d'une aide complémentaire versée directement aux organisateurs d'Accueils de loisirs

#### Conditions générales

L'aide vise à participer en partie aux frais engagés par l'organisateur pour assurer la formation de son personnel. Pour en bénéficier, la structure doit :

- ▶ être implantée sur le département de l'Aisne s'il s'agit d'un Alsh ou accueil de jeunes,
- ▶ accueillir essentiellement des enfants résidant sur le territoire de la CAF de l'Aisne s'il s'agit d'un centre de vacances (séjours collectifs de vacances/accueils de jeunes),
- ▶ solliciter l'aide dans un délai maximum de 18 mois suivant la formation,

#### Montant de l'aide accordée

	Si la participation minimale de l'employeur est de...	Alors la participation de la CAF est de...
Formation de base BAFA	▶ 280,00 €	▶ 200,00 €
Formation de base BAFD	▶ 350,00 €	▶ 250,00 €
Perfectionnement ou renouvellement BAFD	▶ 280,00 €	▶ 200,00 €

L'aide de la CAF est versée à la structure organisatrice, en une seule fois, sur présentation de l'imprimé CAF dûment rempli accompagné d'un relevé d'identité bancaire.

Cette aide est cumulable avec celles des autres financeurs sous réserve que leur total ne dépasse pas le coût du stage.